

## Unions gay au Chili : le cardinal Medina écrit au Président

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 26 août 2011

***Quoique élu pour ses positions pro-vie et pro-famille, le président du Chili, Sebastian Piñera, s'emploie actuellement à faire adopter un projet de loi mettant en place un contrat d'union civile ouvert à tous, y compris aux couples homosexuels. Le cardinal Jorge Medina Estevez (mais oui, vous le connaissez, c'est celui qui annonça l'élection de Benoît XVI), retourné dans son Chili natal après bien des années passées au Vatican, lui a écrit une lettre de mise au point.***

***Datée du 10 août dernier, elle vient d'être mise en ligne sur le site pro-vie « [Muévete Chile](#) ». Je vous en propos ici ma traduction.***

Je vous écris avec tout le respect dû à votre haute fonction pour vous exprimer, en ma qualité de Chilien, de catholique et d'évêque, ma tristesse et ma déception devant la nouvelle selon laquelle votre excellence a transmis au Congrès une loi appelée « Accord de vie en couple » qui envisage de donner des avantages aux personnes qui cohabitent maritalement sans avoir contracté mariage.

Pour nous qui sommes catholiques, la seule cohabitation légitime entre un homme et une femme est celle fondée sur le mariage indissoluble et ouvert à la procréation. C'est dans le mariage que se fonde la famille, base irremplaçable de la société civile et de l'Eglise fondée par le Christ notre Seigneur.

La relation sexuelle en dehors du mariage entre personnes célibataires de sexes différents est une offense à Dieu, et donc un péché ; elle reçoit dans les Saintes Ecritures le nom de fornication ou de concubinage; Lorsque cette cohabitation a lieu entre une personne qui est liée à une autre personne par le mariage, cette conduite est qualifiée, par la bouche même de Jésus-Christ, d'adultère. Si la relation existe entre des personnes de même sexe, elle est appelée sodomie. Tout ceci est clairement dit dans les Saintes Ecritures, qui sont la Parole de Dieu, en des passages que je ne signale pas car ils sont bien connus.

Favoriser des situations qui contredisent la loi de Dieu est une offense à son égard et constitue un coup dur pour une authentique promotion de la famille. On lui a déjà porté un coup avec l'introduction du divorce, on a poursuivi en distribuant la « pilule du

lendemain » qui a contribué à faire progresser le libertinage sexuel parmi la jeunesse, et aujourd'hui on en arrive à l'agresser avec le projet d'encouragement aux situations en opposition avec la loi de Dieu, ce qui conduira à une aggravation de la crise qui touche la famille.

Il ne s'agit pas de réclamer des discriminations injustes, mais bien de préserver avec force, et non seulement avec des mots, l'institution du mariage et la famille.

C'est devant Dieu que je vous fais voir, Excellence, tout ce qui précède, avec l'espoir que vous ne vous rendiez pas responsable devant lui d'un si grand tort vis à vis du bien commun de la communauté nationale et de l'Eglise, notre Mère.

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits).